

n'y a pas entente et unanimité," c'est bien dans Arthabaska, et non dans le reste de la province.

Nous conseillerions à M. le Gouverneur Sirois de soigner ses administrés et de prolonger indéfiniment leur état d'âme. Il est très heureux, le représentant d'Arthabaska, ses commettants ne se permettent pas souvent d'avoir des opinions à eux. Il ne leur répugne pas d'exprimer publiquement la profonde résolution qu'ils ont adoptée à la même séance au sujet de la "formation d'un Bureau provincial d'examineurs." — "Le Secrétaire est chargé d'écrire au Dr J.-O. Sirois, gouverneur, notre représentant dans le Bureau du Collège des Médecins, et de lui dire que notre Association le laisse libre d'agir à sa guise à ce sujet." — Aussi, m'apprend-on que M. le Gouverneur Sirois en a profité de cette liberté.

Pour revenir au sujet qui nous occupe, je crois qu'il eut mieux valu pour la société-sœur, ne jamais mettre cette question sur son ordre du jour, plutôt que d'adopter des conclusions propres à jeter le découragement chez les autres. — Au moment où les compagnies d'assurances font un effort désespéré pour nous écraser, la voix d'Arthabaska sonne faux dans notre concert. — Je souhaite, j'espère que cette association reconsidèrera ce sujet important, non pas tant à cause de la mesquine question d'argent, mais bien parce qu'il y a là une question de principes et surtout de dignité.

DR LIPPÉ. — Un agent d'assurances avec qui je causais de ces choses tout dernièrement, me faisait l'observation suivante: "Vous exigez \$5.00 de notre compagnie, tandis que vous faites des examens presque aussi minutieux pour les sociétés mutuelles à \$2.00 l'un, — ne trouvez-vous pas que cela est une injustice à notre égard?" — A cela je répondis: "Les examens que nous faisons pour les sociétés de secours mutuels valent peut-être autant que ceux que nous faisons à la réquisition de la New-York Life ou autres, mais voici la distinction qui existe dans ces deux cas: "Les sociétés de secours n'ont pas pour but la spéculation, elles visent l'assistance des pauvres et se recrutent en général chez l'ouvrier, l'artisan, le manœuvre; ces associations sont des œuvres charitables, humanitaires; — lorsque nous faisons pour \$2.00 un travail qui en vaut quatre, nous donnons en charité 50% sur notre rémunération légitime. — Au reste, cette distinc-